

Guide de l'Action Sociale

Familles

Solidarité

Mobilité



Personnes âgées

Accompagnement

Aide alimentaire

Logement



Avec cette nouvelle édition du Guide de l'Action Sociale, le Centre Communal d'Action Sociale souhaite vous apporter une information la plus complète possible sur les nombreux services disponibles dans votre commune.

En partenariat avec les organismes sociaux et les associations, le C.C.A.S. engage des initiatives et des actions concrètes placées sous le signe de la solidarité.

Permettre à tous de mieux vivre le présent et d'envisager l'avenir de façon positive, c'est le choix de la commune de Puilboreau.

Nous espérons que ce guide vous sera utile et sommes à votre disposition si nécessaire.

Je remercie Martine RICHARD, adjointe au maire chargée de l'Action Sociale, les membres du Conseil d'Administration, Sandrine MOLINER, Anaïs ROUX, agents du C.C.A.S. d'avoir édité ce précieux guide.

Alain DRAPEAU

Président du Centre Communal d'Action Sociale

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Alain Drapeau".

SOMMAIRE

Le C.C.A.S., acteur de la solidarité	3
Les attributions légales	4
Les attributions facultatives	6
Les informations utiles	11

LE C.C.A.S., ACTEUR DE LA SOLIDARITÉ

Que vous ayez un problème matériel ou de santé, une question financière à résoudre, une démarche à entreprendre ou un simple besoin d'échange, le C.C.A.S. de Puilboreau vous accueille, vous écoute et vous apporte des solutions.

« Le C.C.A.S. anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées » (Code de l'Action Sociale et de la Famille).

Le C.C.A.S. est un établissement public communal géré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire et constitué d'élus et de personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

Qui peut faire la demande ?

Tout habitant de Puilboreau qui souhaite être informé, conseillé sur des questions autour de la vie quotidienne.

Les personnes présentes depuis moins de 3 mois sur la commune doivent s'adresser au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (S.I.A.O.) - 21 B, rue de Périgny - 17000 LA ROCHELLE - Tél : 05 46 41 05 69 - du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00.

Comment est étudiée la demande ?

Un agent du C.C.A.S. vous reçoit et recueille les informations nécessaires à l'instruction de votre dossier en toute confidentialité. La demande est ensuite présentée devant le Conseil d'Administration.

Les missions du C.C.A.S.

- **Attributions légales**

Communes à tous les C.C.A.S., elles sont obligatoires.

- **Attributions facultatives**

Elles sont spécifiques à chaque C.C.A.S. C'est son Conseil d'Administration qui choisit de développer ses interventions en fonction des besoins repérés sur son territoire.

LES ATTRIBUTIONS LÉGALES

Les C.C.A.S. assurent uniquement l'instruction administrative.

Nous avons un rôle d'accueil, d'aide au remplissage des dossiers, de validation des pièces justificatives et de transmission aux services compétents (Conseil Général, CAF...).

Pour des renseignements complémentaires concernant l'accès à vos droits, n'hésitez pas à prendre contact avec nos services.

Types d'aides	Objectifs	Modalités
Aide ménagère *	Prise en charge des interventions des services d'aide à domicile.	Avoir plus de 65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude ou de dépendance.) Sous condition de ressources.
Placement Familial *	Aide financière pour toute personne ne pouvant plus subvenir à ses besoins. Mise en œuvre de l'obligation alimentaire.	Etre hébergé chez un particulier agréé par le Conseil Général. Sous condition de ressources.
Placement en établissement *	Aide financière pour toute personne ne pouvant plus subvenir à ses besoins. Mise en œuvre de l'obligation alimentaire.	Hébergement en établissement habilité à l'aide sociale ou non habilité dès lors que la personne y a séjourné au moins 5 ans. Sous condition de ressources.

Types d'aides	Objectifs	Modalités
A.P.A. Allocation Personnalisée d'Autonomie	Prise en charge partielle des frais liés au maintien à domicile, ou à l'hébergement en établissement.	Avoir 60 ans et plus Avoir une perte d'autonomie
Portage de repas	Prise en charge partielle des frais de portage de repas. Mise en œuvre de l'obligation alimentaire.	Avoir plus de 65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude ou de dépendance). Sous condition de ressources.
R.S.A. Revenu de Solidarité Active	Garantir des ressources minimum	Avoir au moins 25 ans (ou pour une femme seule de moins de 25 ans ayant un enfant né ou à naître). Avoir peu ou pas de ressources. Ne pas être indemnisé par le Pôle Emploi.
C.M.U. Couverture Maladie Universelle	Garantir l'accès à l'Assurance Maladie. Favoriser l'accès aux soins.	Pour toute personne n'ayant pas de Sécurité Sociale. Formulaire téléchargeable sur www.cmu.fr/formulaires.php

* Ces dispositifs d'aide sociale sont aussi accessibles aux personnes en situation de handicap sans mise en œuvre de l'obligation alimentaire.

LES ATTRIBUTIONS FACULTATIVES

C'est essentiellement dans le cadre de cette aide facultative que s'exprime la politique sociale du C.C.A.S. et que se dessinent ses priorités d'actions.

Quels sont les critères d'appréciations de recevabilité ?

Le quotient familial (Q.F.) est un outil de mesure des ressources mensuelles de la famille, des prestations familiales perçues et de sa composition familiale. Il est actualisé lorsqu'il y a un changement de situation (familiale, professionnelle ...).

Ce Q.F. servira de référence pour l'aide accordée.

Autres critères pris en compte :

- L'urgence sociale
- Le reste pour vivre (R.P.V.)
- L'état de santé de la personne
- L'environnement
- Les démarches engagées

Actions sur la vie quotidienne

Intitulés	Objectifs	Modalités
Eau, gaz, électricité	Soutenir les personnes ayant de faibles revenus lorsqu'elles ne peuvent plus faire face aux dépenses momentanément.	Etre habitant de la commune depuis plus de 3 mois Sous condition de ressources Aide financière versée directement au créancier.
Banque alimentaire	Subvenir ponctuellement aux besoins des familles	Sous conditions (urgence sociale, ressources, démarches engagées...) Distribution tous les 15 jours en liaison avec l'Association Intercommunale d'Entraide.
Restaurant scolaire	Soutenir les familles dans l'alimentation de l'enfant afin d'éviter toute forme d'exclusion	Prise en charge partielle du coût des repas des enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire de Puilboreau. Sous condition de ressources

Transport, mobilité

Intitulés	Objectifs	Modalités
Aide à la mobilité	Permettre à chacun de se déplacer à moindre coût	Délivrance de titres de transport en commun sous condition de ressources à destination des demandeurs d'emplois, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des familles nombreuses.

Le logement

Accéder au logement ou s'y maintenir, à tout âge, est une priorité.

En cas de difficulté particulière pour tout ce qui relève du parcours locatif (constitution de dossier de logement social, dossier C.A.F...), vous pouvez prendre contact avec l'Assistant de Service Social qui vous accompagnera dans vos démarches (coordonnées dans la rubrique « Les informations utiles »).

Vous êtes à la recherche d'un logement à vocation sociale ?

Il existe 3 bailleurs sociaux sur le territoire :

Bailleurs sociaux	Coordonnées
Habitat 17	9-11, avenue de Mulhouse 17000 LA ROCHELLE 05 46 27 64 80
Office Public de l'Habitat	2, avenue de Varsovie 17023 LA ROCHELLE CEDEX 1 05 46 00 49 94
Atlantic Aménagement	9, avenue Jean Guiton 17000 LA ROCHELLE 05 46 52 06 06

Le dossier de demande de logement est à retirer auprès de l'un des bailleurs ou à compléter en ligne sur le site internet :

www.demandedelogement17.fr

AUTRES ACTIONS

Suite à l'Analyse des Besoins Sociaux, le C.C.A.S. étudie et développe actuellement de nouvelles actions. Nous souhaitons adapter nos interventions aux besoins de la population Puilboraine.

Les seniors

Intitulés	Objectifs	Modalités
Info Seniors	Accueil, information, orientation et accompagnement de la personne âgée et/ou de son entourage pour faire face aux besoins liés au soutien à domicile (aide à domicile, téléassistance, aide administrative, aide financière...)	Habiter la commune
Atelier Objectif Equilibre Atelier Remue-Méninges	Actions d'animation et de prévention	Un atelier par semaine (hors vacances scolaires). Demande de participation financière.
Repas des aînés	Garder un lien social	Etre âgé de 75 ans et plus.

Loisirs, vacances

Intitulés	Objectifs	Modalités
Bourse Solidarité Vacances	Offrir à tous la possibilité de partir en vacances.	Le programme regroupe des offres de séjours, de loisirs et de transport à prix solidaire. Sous condition de ressources.
Vie associative	Rendre le sport et la culture accessible aux plus jeunes	Aide à l'adhésion d'une association sportive et/ou culturelle des enfants de 6 à 16 ans sur Puilboreau. Sous condition de ressources

Lutte contre l'isolement

Intitulés	Objectifs	Actions
Service de convivialité	Valoriser la confiance en soi, l'estime de soi. Permettre une ouverture vers le monde extérieur.	Une équipe de bénévoles effectue des visites au domicile de la personne isolée.
Part'âge	Favoriser la création du lien social	Déjeuner une fois par semaine au restaurant scolaire.
Plan d'Alerte Canicule	Avoir une attention particulière envers les personnes vulnérables en cas de fortes chaleurs.	Inscription sur le registre de vigilance auprès de nos services.



INFORMATIONS UTILES

Assistant de service social

Rattaché au Conseil Général, le travailleur social assure une fonction d'accueil, d'évaluation, d'orientation et de traitement des demandes.

Permanence à la mairie. Pour prendre rendez-vous, vous devez contacter son secrétariat.

Tél : 05 17 83 44 60

Le C.L.I.C. (Centre Local d'Information et de Coordination)

Le C.L.I.C. est un guichet d'accueil, d'information et d'orientation (formes d'hébergement, loisirs, transport...). Il s'agit d'une structure à destination des retraités, de leur entourage ainsi que des professionnels.

Tél : 09 70 82 12 13

Conciliateur Judiciaire

Problèmes de famille, de voisinage, litiges entre propriétaire et locataire... Le conciliateur est à votre écoute pour vous aider à trouver un arrangement amiable, sans avoir recours à la justice.

Possibilité de rendez-vous à la mairie de Puilboreau. Pour cela, contactez la mairie.

Tél : 05 46 68 01 88

Espace Intercommunal Camaïeux

Lieu d'initiatives portées par les habitants, le centre social propose de nombreuses activités destinées aux personnes de tout âge. De la table d'hôtes à l'atelier patchwork, aux sorties culturelles, il favorise la mixité, l'ouverture aux autres, les rencontres et les échanges.

Tél : 05 46 37 23 69

Numéros utiles

Conseil Général	05 17 83 43 17
Caisse d'Allocations Familiales	0 810 25 17 10
Pôle Emploi	39 49
M.D.P.H.	0 800 15 25 15
Mission Locale	05 46 27 65 20
Croix Rouge Française	05 46 41 35 41
Secours Catholique	05 46 42 21 98
Secours Populaire	05 46 50 52 82
Entraide et Solidarité Rochelaise	05 46 41 44 67
Entraide Protestante	05 46 68 19 90
Les Restos du Cœur	05 46 52 16 56

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

29, rue de la République
BP 10113
17285 PUILBOREAU Cedex
05 46 68 99 77
ccas@mairie-puilboreau.fr
www.mairie-puilboreau.fr
Ouvert du lundi au vendredi
9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30